



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 81.1 (1981), p. 185-190

Michel Valloggia

This sur la route des oasis.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711073 *Annales islamologiques* 59

9782724711097 *La croisade*

9782724710977 *???? ???? ????????*

9782724711066 *BIFAO* 125

9782724711172 *BCAI* 39

9782724710892 *Questions sur la scripturalité égyptienne*

9782724710861 *Les scènes navales figurées sur les talatat du IX^e*

pylône de Karnak

9782724711011 *The Medieval Jihad*

Abbès Zouache

Guillemette Andreu-Lanoë, Dominique Valbelle

Florence Albert (éd.), Chloé Ragazzoli (éd.)

Robert Vergnien, Alexandre Belov

Mehdi Berriah (éd.), Abbès Zouache (éd.)

THIS SUR LA ROUTE DES OASIS

par Michel VALLOGGIA

A M. Werner Vycichl
pour son 70^e anniversaire

L. Limme⁽¹⁾, dans son étude de la Grande Oasis sous la XVIII^e Dynastie, a réuni des documents qui suggèrent que l'entité géographique des oasis de Kharga et Dakhla⁽²⁾ (*Knmt*) était administrativement rattachée aux nomes thinite ou diospolite⁽³⁾. Récemment, D. Redford a confirmé cette opinion⁽⁴⁾. L'argumentation, commune aux deux auteurs, repose sur une séquence de titres, dans lesquels des fonctionnaires de Thoutmosis III, *'In-it-f*⁽⁵⁾ et *Mn-w*⁽⁶⁾, paraissaient exercer des prérogatives conjointes sur l'oasis et dans le nome abydénien⁽⁷⁾.

Or, cette situation n'était probablement pas étrangère aux voies de communications qui reliaient la Vallée aux oasis occidentales. Dans cette perspective, le recoupement de quelques indices pourrait, semble-t-il, expliquer le siège d'une autorité fiscale à This.

Au Nouvel Empire, les dirigeants de la province abydénienne sont habituellement qualifiés du titre de « bourgmestre de This » (*h³ty-^c n Tni*)⁽⁸⁾. A côté des titulaires signalés, W. Helck⁽⁹⁾ mentionne *S³-tp-iḥw*⁽¹⁰⁾, *'Imn-ḥtp(-w)*⁽¹¹⁾ et *Nb-irp*⁽¹²⁾, auxquels on adjoindra un

(1) In *CRIPEL* I (1973) 39-58.

(2) Sur cet aspect, cf. Fischer, *JNES* 16 (1957) 228-29.

(3) Limme, *o.c.*, 51 [L'hypothèse avait déjà été formulée par De Meulenaere in *CdE* 29/58 (1954) 230-1].

(4) In *NL-SSEA* 7/3 (1977) 2.

(5) *Urk.* IV, 963-75 (en particulier 963, 13-14; 969, 12-13).

(6) *Urk.* IV, 976-82 (en particulier 982, 3; 5).

(7) Cette particularité n'est pas isolée; cf. De Meulenaere, *MDIK* 16 (1958) 233 et n. 9 et Graefe in Bietak-Reiser-Haslauer, *Das Grab des 'Ankh-Hor* I (1978) 41; 47.

(8) Sur le choix de cette traduction, cf. Meeks in *State and Temple Economy in the Ancient Near*

East II, *OLA* 6 (1979) 636, n. 124.

(9) *Die altägyptischen Gaue* (1974) 92.

(10) *Urk.* IV, 517, 1; 6.

(11) *LD*, Text I, 7-8 (cf. note suivante), et Newberry, *CGC. Funerary Statuettes* (1930) 5-6, N° 46537. [Cf. également Van Siclen in *Sarapis* 5 (1979) 17-20 (référence communiquée par P. Vernus)].

(12) *LD*, I, 7 (= James, *Corpus of Hieroglyphic Inscriptions in the Brooklyn Museum* I, N° 238, pp. 100-101, pll. IX, LVI). Cette mention doit, en fait, être écartée : le texte de la statue d' *'Imn-ḥtp(-w)* ne fournit qu'une titulature, celle du propriétaire de la statue, suivie de sa filiation. Le dignitaire (*z³b*) *Nb-irp* figure à cet endroit au titre de père d' *'Imn-ḥtp(-w)*.

'*Imn-m-h̄t*'⁽¹⁾ et une attestation anonyme, relevée dans le tombeau du vizir *Rh-mi-r*^c, à Thèbes⁽²⁾. Cette dernière mention appartient à la scène du versement des redevances du Nord et du Sud au premier fonctionnaire de l'Etat. Les provinces y sont représentées par leur délégué, notamment par le bourgmestre de This, accompagné de produits divers constituant l'impôt⁽³⁾. Ceci est en parfaite conformité avec le texte des « Instructions au vizir » (§ 24)⁽⁴⁾, qui stipule que « le bourgmestre (*h̄ty-*^c), les maires (*hk̄w hwt*) et tous les pauvres gens (*tw̄w*) annoncent au vizir la totalité de leurs impôts ».

Sur la paroi de cette tombe, l'administrateur du nome, qui a réuni les taxes de son canton, vient en effectuer le paiement, à la manière d'un percepteur qui comparaît devant son supérieur. On rappellera toutefois que le défilé de ces fonctionnaires est incomplet et, parmi les absents, notons le mandataire des oasis. Diverses explications peuvent être invoquées⁽⁵⁾; une particularité doit cependant être relevée : sous le règne de Thoutmosis III, les oasiens sont volontiers figurés dans les théories de tributaires étrangers⁽⁶⁾ et sont considérés comme tels devant le souverain.

Ces deux thèmes, iconographiquement différents, s'accordent donc à montrer que les oasis ne sont pas traitées comme des circonscriptions égyptiennes. A l'inverse, les titulatures d'*In-it-f* et de *Mn-w* suggèrent une égalité administrative entre This et la Grande Oasis. Cette contradiction invite donc à réexaminer le rôle des fonctionnaires thinites attachés aux oasis.

Les titres de ces personnages sont ceux de « chef de l'Oasis entière » (*hry-tp n wh̄t mi kd-s*) pour *In-it-f*⁽⁷⁾, de « bourgmestre de l'Oasis » (*h̄ty-^c n wh̄t*) pour *Itf-nfr*⁽⁸⁾ et *Mn-w*⁽⁹⁾, et de « bourgmestre de l'Oasis méridionale » (*h̄ty-^c n wh̄t rsyt*), enfin, pour *Nb-mhj-t*⁽¹⁰⁾. Les qualificatifs désignent, bien entendu, la « Grande Oasis ». La confrontation de ces

(1) Schneider, *Shabtis* II (1977) 89 (3.2.9.1.); III, pl. 34.

(2) PM I/1, 209 (6).

(3) *Urk.* IV, 1131, 9 - 1132, 4.

(4) *Urk.* IV, 1115, 12 et Helck, *Zur Verwaltung* (1958) 39, 235.

(5) En raison notamment de la composition de ce tableau qui est antérieure au Nouvel Empire (cf. Gardiner, *AEO* I, 47 et Von Beckerath, *Äg. Forsch.* 23 (1964) 94].

(6) Cf. Limme, *o.c.*, 45 qui cite les tombes d'Antef (N° 155), d'Inéni (N° 81), de Menkhéperréseneb (N° 86) et de Pouyemrê (N° 39) et renvoie à Vandier, *Manuel* IV, 581-82.

(7) *Urk.* IV, 963, 14; 969, 13.

(8) *Urk.* IV, 51, 8.

(9) *Urk.* IV, 982, 5.

(10) Amélineau [*Les nouvelles fouilles d'Abydos*, 1895-1896 (1899) 47-49] a publié cinq statuettes de ce personnage. Trois d'entre elles sont aujourd'hui à Bruxelles [cf. Capart in *Bull. des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels* 12 (1904) 91 et fig.]. Une quatrième figurine est conservée à Londres (BM 27'722). Un exemplaire supplémentaire, enfin, appartient à J.-F. Aubert. Cf. Aubert-Aubert, *Statuettes égyptiennes* (1974) 64-5; 102 et fig. 17.

titulatures avec celles des autres bourgmestres de This précédemment cités offre peu d'éléments communs; quelques similitudes méritent toutefois mention. C'est notamment le cas pour leurs attaches avec le culte local d'Onouris, ce chasseur exotique. *Mn-w* était ainsi « directeur des prophètes d'Onouris » (*imy-r ḥmw-nṯr n 'In-ḥr-t*)⁽¹⁾ et « administrateur du domaine d'Onouris » (*imy-r pr n 'In-ḥr-t*)⁽²⁾. Cette fonction était également celle de *'Imn-ḥtp(-w)*⁽³⁾. De cette époque, on connaît encore un second prophète d'Onouris, *P3-n-'In-ḥr-t*, qui portait les titres d'« administrateur de domaine » (*imy-r pr*) et, surtout, de « directeur du double grenier » (*imy-r šnwtj*)⁽⁴⁾, comme l'avait été *'In-ṯf*⁽⁵⁾.

La place qui revient à Onouris dans ces titulatures et dans l'onomastique régionale, compte tenu de la primauté osirienne locale, pourrait trouver son explication dans l'étymologie du nom de cette divinité, étroitement associée au désert et à ses pistes⁽⁶⁾. Le choix de son installation thinite n'était peut-être pas étranger à l'existence d'une voie de communication avec les oasis, dont le départ se trouvait au voisinage d'Abydos. L'équipement de cette province en a, par ailleurs, certainement conservé un témoignage dans sa toponymie, avec la mention de *N3-mḥrw-n-Thi*, « les greniers de This »⁽⁷⁾, édifiés à proximité du temple d'Abydos, sur le site de Choûnet ez-Zébîb (« le grenier des raisins secs »)⁽⁸⁾. Le sanctuaire d'Onouris et de sa parèdre Méhyt était lui-même situé à Nag' el-Machâyikh (l'ancienne *Bḥdt-'Ibtt*)⁽⁹⁾, sur la rive orientale du Nil, vis-à-vis de Girga. Or, c'est vers cette localité que débouche l'une des pistes en provenance des oasis⁽¹⁰⁾. A une époque récente, sous les Mamelouks, les itinéraires caravaniers aboutissaient encore à Girga⁽¹¹⁾, plutôt qu'à

(1) *Urk.* IV, 978, 11; 981, 15; 982, 4.

(2) *Urk.* IV, 978, 17.

(3) *LD*, Text I, 7 (= James, *Corpus*, pl. LVI).

(4) Borchardt, *CGC. Statuen* III (1930) 49-50, N° 711; Kees, *ZÄS* 73 (1937) 88, n. 3.

(5) *Urk.* IV, 972, 16 (*imy-r pr wr*) - 17.

(6) Cf. Junker, *Onurislegende*, 4; 130 et Bonnet, *RÄRG* (1952) 545-47.

(7) Černý, in *Studi in Mem. di I. Rosellini* (1955) 29-31.

(8) Ce toponyme pourrait bien recéler une allusion à la production viticole des oasis, attestée dans les tombes thébaines du Nouvel Empire (cf. *supra*, note 6 p. 186 et, pour la tombe de *Rḥ-mi-r*, *Urk.* IV, 1145, 2-3). La culture de la vigne, dans ces régions, remonterait à l'époque thinite, avec quelques domaines fameux, exploités

jusqu'au Nouvel Empire (cf. Kees, *Kulturgeschichte*, 50 et n. 8). Toutefois, la localisation d'un vignoble, tel que *Dw3-Ḥr-ḥntj-pt* (cf. Sethe in Garstang, *Mahâsna and Bêt Khallâf*, 21; pl. 9), à lire éventuellement : *Ḥr-sb3-ḥntj-pt* (Kaplony, *Äg. Abh.* 8, l. 123; 167), dans les oasis occidentales (Kees, *o.c.*) demeure conjecturale (l'emplacement de ce domaine serait peut-être à rechercher dans le Delta occidental, cf. Kaplony, *o.c.*, 2, 781 et 787).

(9) PM V, 28-9; Derchain, *Le papyrus Salt* 825, 44-5 et Clère, *JEA* 54 (1968) 143.

(10) Cf. Garstang, *Mahâsna and Bêt Khallâf* (1903) pl. 1 et *Tombs of the Third Egyptian Dynasty at Reqâqnah and Bêt Khallâf* (1904) pl. 2.

(11) Sauneron, *Villes et légendes d'Égypte* (1974) 67.

Siout, étape finale du *Darb el-Arbaïn* ⁽¹⁾. Dans l'Antiquité, le trajet Kharga-Girga était déjà vraisemblablement préféré à la route septentrionale (Kharga-Siout) qui, moins directe en raison d'un relief accidenté, la rendait malaisée aux caravanes ⁽²⁾.

C'est certainement cet itinéraire que *Hr-hwj-f* emprunta lors de sa troisième expédition vers le pays de *'T3m* ⁽³⁾, comme l'a établi E. Edel ⁽⁴⁾. La lecture de ce passage autobiographique suggère, en effet, que la route des oasis, sous l'Ancien Empire, partait du nome thinite (*T3-wrr*) ⁽⁵⁾. Or, la permanente fréquentation de ces voies atteste, à l'instar du *Darb el-Arbaïn* médiéval et moderne, que ces cheminements ne se sont guère modifiés au cours des temps. Il s'ensuit que, durant le Nouvel Empire, cet axe n'avait vraisemblablement pas perdu de son intérêt; d'autant qu'il donnait accès aux contrées méridionales de l'Ennédi ⁽⁶⁾ et du Darfour ⁽⁷⁾.

This, si l'on en juge par la situation économique de Siout au temps des caravanes ⁽⁸⁾, devait jouer, à cette époque, un rôle assez important. L'administration du nome correspondait certainement à celle d'une préfecture, comme on en connaissait en Nubie ⁽⁹⁾. Il n'est dès lors pas impossible de supposer que le bourgmestre, dont on a souligné les activités fiscales, ait eu parmi ses prérogatives celle de prélever des taxes sur les caravanes et les importations de produits africains ⁽¹⁰⁾. Une telle disposition, exercée dans la Vallée, à l'arrivée des pistes de la Grande Oasis, pouvait valoir au bourgmestre de This une distinction honorifique de dirigeant de l'oasis, sans attribution territoriale réelle. D'autant que l'on sait aujourd'hui que des agglomérations urbaines, administrativement autonomes, existaient dans les oasis, dès l'Ancien Empire ⁽¹¹⁾. Ce service thinite rappelle, bien entendu,

⁽¹⁾ Sur cet itinéraire, cf., par ex., Vercoutter, *CRAIBL* (1979) 242 et Vernus, *BSFE* 85 (1979) 7 et n. 4 (bibliographie).

⁽²⁾ Cf. Dixon, *JEA* 44 (1958) 54, qui cite Beadnell, *An Egyptian Oasis* (1909) 33-4.

⁽³⁾ *Urk.* I, 125, 14.

⁽⁴⁾ *In Äg. Studien* (1955) 62-3.

⁽⁵⁾ Sur cette transcription à l'Ancien Empire, cf. Fecht in *Festschrift E. Edel* (1979) 120, n. 17.

⁽⁶⁾ Les pistes transitaient vraisemblablement par Dakhla et peut-être par Abou Ballas, où un véritable dépôt à provisions fut repéré par Ball et Moore; puis, par Kemal el-Dine Hussein en 1923. Ce poste de ravitaillement comptait plusieurs centaines de jarres enfouies dans le sol [cf. Kemal el-Dine Hussein, *Rev. scientifique* (1927) 596-8].

Franchet [*in Rev. scientifique* (1927) 598-600], qui a examiné cette céramique destinée à contenir des grains, datait certaines de ces poteries du Moyen Empire.

⁽⁷⁾ Cette route, à l'Ouest du *Darb el-Arbaïn*, partait de Dakhla vers le Sud, via le Bir-Sahara et le Bir-Tarfaoui. Vercoutter [*in Meroitica* 5 (1979) 21] a signalé la découverte, sur ces emplacements, de vestiges de l'Ancien Empire, découverts par Wendorf et Saïd.

⁽⁸⁾ Cf. Volkoff in *Hommages à S. Sauneron* II (1979) 491-4.

⁽⁹⁾ Cf. Posener, *Kush* 6 (1958) 58.

⁽¹⁰⁾ Pour un éventail des marchandises convoyées, cf. Sauneron, *Villes et légendes* (1974) 99-100.

⁽¹¹⁾ Cf., par ex., le site de 'Ayn Aşil, découvert

celui des douanes qui contrôlait les voies d'accès au pays ⁽¹⁾. Trois postes fiscaux ont été localisés ⁽²⁾ : un, sur la frontière nubienne, à Eléphantine, et deux, dans le Delta, sur les bras Pélusiaque et Canopique du Nil. On n'a, en revanche, aucune trace d'un tel bureau aux confins libyens ⁽³⁾. Il est vrai que la démarcation de ces limites devait être fluctuante. Cette carence d'information est donc peut-être fortuite, à moins de considérer qu'un organisme douanier ait été délibérément établi dans la Vallée et intégré aux administrations provinciales.

A This, en tout cas, une part du revenu de ces taxes pouvait être stockée dans les greniers locaux, sous le contrôle direct de son chef (*imy-r šnwty*) ⁽⁴⁾, le bourgmestre. Une autre partie alimentait éventuellement les temples, notamment celui d'Onouris, dont les biens séculiers étaient également gérés par le bourgmestre ⁽⁵⁾. Cette situation s'est apparemment maintenue au-delà du Nouvel Empire, comme en témoignerait une petite inscription abydonienne, de la XXVI^e Dynastie ⁽⁶⁾, provenant de Kôm es-Sultan, au nom du « bourgmestre de l'Oasis méridionale » ⁽⁷⁾, *'Imn-p3-j-idn(w)*. Ultérieurement, un changement semble intervenir lors de la réforme administrative d'Amasis qui fit réorganiser la province et modifier le statut de son dirigeant ⁽⁸⁾. Le trafic caravanier passa alors sous le contrôle du clergé d'Osiris.

et fouillé par Fakhry en 1971-72 (cf. *LÄ* I, col. 977-9). Après le décès de l'inventeur, la concession fut reprise par l'IFAO qui y travaille depuis 1978 [cf. Vercoutter, *BIFAO* 78 (1978) 575-6; *BIFAO* 79 (1979) 462-5 et les rapports préliminaires de Giddy-Grimal, in *BIFAO* 79 (1979) 21-39].

⁽¹⁾ Cf. l'étude de Posener in *Rev. de Philologie* 21 (1947) 117-31. En particulier, pp. 118-9 et n. 1, qui renvoie à Kees, *Göttingen Nachr.* (1932) 95-7, 108, 118; (1933) 590 et *ZÄS* 70 (1934) 83-6.

⁽²⁾ Id. *ib.*, 119-21.

⁽³⁾ Id. *ib.*, 119, n. 2.

⁽⁴⁾ Cf. *supra*, n. 5 p. 187.

⁽⁵⁾ Cf. *supra*, n. 2 et 3 p. 187.

⁽⁶⁾ Limme, *CRIPEL* 1 (1973) 49, n. 73 et 74.

⁽⁷⁾ Il est intéressant de signaler ici l'existence d'un « bourgmestre de l'Oasis septentrionale » (*h3ty- n wh3t m3tt*), qui était également « direc-

teur du double grenier d'Amon » (*imy-r šnwty n 'Imn*). Cf. Northampton, Spiegelberg and Newberry, *Report on some Excavations in the Theban Necropolis during the Winter of 1898-9* (1908) pl. 24, N° 17; Gauthier, *BIFAO* 6 (1908) 132-3 et Davies, *A Corpus of inscribed Egyptian Funerary Cones* I (1957) N° 5. Avec une variante ultérieure, *h3ty- n D3d3s*, qui désigne l'Oasis de Bahriya [cf. Graefe in Bietak-Reiser-Haslauer, *o.c.*, 41]. La piste qui permettait de rejoindre cette oasis partait d'Oxyrhynchos [cf. Fakhry, *The Oases of Egypt* II (1974) 22]. C'est probablement l'itinéraire qu'emprunta le prêtre Ourmaï dans ses pérégrinations, rapportées au p. Pushkin 127, 3, 2-3 [cf. Caminos, *A Tale of Woe* (1977) pl. 8; pp. 35-6; 71].

⁽⁸⁾ Statue Louvre A 93. Cf. Posener, *Rev. de Philologie* 21 (1947) 126 et n. 2; Jelínková-Reymond, *ASAE* 54 (1956-57) 256; 277-9.

Cette mainmise du temple d'Abydos sur ces recettes a, sans doute, desservi les intérêts économiques de This; elle vient cependant étayer l'existence d'un hypothétique organisme douanier local et confirme, enfin, l'importance des relations commerciales qui unissaient, de longue date, ce nome aux régions méridionales de l'Afrique, par-delà la Grande Oasis⁽¹⁾.